SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Multi european games de taekwondo: Antony Obame en bronze



Anthony Obame (g): «Je ne suis pas encore satisfait.»

Willy NDONG Libreville/Gabon

A ville de Sofia (Bulgarie) a abrité du 10 au 16 juin, le Multi european games de taekwondo. Cette compétition d'envergure a vu Obame, médaillé de bronze

la participation des meilleurs "tireurs" mondiaux de taekwondo déjà qualifiés pour les prochains Jeux olympiques, qui auront lieu du 23 juillet au 8 août à Tokyo (Japon). À cet "Open", le Gabon était représenté par Anthony

Can 2021: la Sierra Leone dernière nation qualifiée



L'équipe de la Sierra Leone se qualifi ppour la Can 2020 au Cameroun après 25 ans d'absence.

Prosper Sax NZE-BEKALE Libreville/Gabon

EPORTÉ à deux reprises, le dernier match des éliminatoires de la Can-2021 a vu mardi à Conakry la victoire de la Sierra Leone sur le Bénin (1-0). Ce sont donc les Leone Stars qui décrochent à la différence de buts le 24e ticket pour le Cameroun. L'unique but de la rencontre a été inscrit par Kei Kamara, sur un penalty consécutif à une faute de main de Khaled Adenon (19e). Le vétéran sierra-léonais envoie ainsi son pays en phase finale pour la troisième fois de son histoire. Remise lundi en raison de différends

quant aux tests Covid-19 des joueurs sierra-léonais, la partie a enfin pu avoir lieu sur le terrain neutre du stade Lansana-Conté, dans la capitale guinéenne. Une défaite béninoise qui prend à la gorge et qui est mal acceptée. Quart-finalistes de la dernière Can 2019, les Écureuils du Bénin manqueront donc le rendez-vous camerounais et ceci à la désolation de tous. Cette élimination devrait voir certains cadres de l'effectif actuel faire leurs adieux au profit de la jeune génération. Classement final du groupe L: 1er Nigeria (13 pts), 2e Sierra Leone (7 pts), 3e Bénin (7 pts-1), 4e Lesotho (3 pts).

d'Afrique qui se sont déroulés au Sénégal du 5 au 6 juin dernier. Comme au Dakar Arena Diamniadio, où il a pris la 3e place, Anthony Obame a, une fois encore, décroché la médaille de bronze. Au terme de cette

aux derniers Championnats compétition, il s'est exprimé dans nos colonnes: "Je termine troisième à l'issue d'une compétition qui a vu la participation d'une belle brochette d'athlètes venus d'Europe. La plupart étant déjà qualifiés pour les JO", nous a-t-il confié. S'agis-

sant de sa prestation à Sofia, Anthony Obame a reconnu n'être pas encore entièrement satisfait. Mais garde bon espoir pour la suite. "Je ne suis pas encore satisfait. Mais cette médaille est un bon signe. Surtout avec la charge de travail. Comme

vous savez, après Dakar, j'ai enchaîné avec Sofia. Toutes ces compétitions me servent de préparation pour les prochains JO. L'important pour moi est de corriger mes erreurs tout en gagnant en confiance", a-t-il conclu.





AVIS AU PUBLIC

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances (FGCA) portent à la connaissance du public des dispositions portant Code des Assurances relatives au paiement de la prime.

«Il est interdit, conformément à l'article 13 du Code CIMA, à une société d'assurance de souscrire un contrat ou de remettre une attestation d'assurance à un souscripteur ou un assuré sans le paiement de la prime correspondante.

La seule dérogation de cette décision concerne les primes d'un montant supérieur à quatre-vingt (80) fois le SMIG annuel pour les branches autres que l'automobile, la maladie et les marchandises transportées.

Cette exception prévoit un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la prise d'effet du contrat, avec un engagement écrit du souscripteur de payer la prime avant l'expiration de ce délai.

Les intermédiaires d'assurance (agents généraux, sociétés de courtage et autres) sont interdits d'encaisser des primes, des fractions de primes, de faire libeller ou de recevoir des chèques libellés à leur ordre.

Cette interdiction ne s'applique pas aux paiements effectués en espèces n'excédant pas la somme de un (1) million de F.CFA par police ni aux paiements par chèques libellés à l'ordre de l'assureur.»

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances et la Fédération Gabonaise des Courtiers d'Assurances attirent l'attention des assurés et souscripteurs, notamment de la branche automobile, sur les désagréments et autres contentieux pouvant découler du non-respect de cette décision, car l'absence de paiement de la prime à l'assureur entraine la non-assurance.

Elles appellent à la compréhension de tous, pour la bonne application de cette mesure.



